

GRILLE TARIFAIRE HT 2023

I. Communes Syndicats EPCI clients

	Contribution annuelle	Cotisation par habitant (base population totale)	Plafond
Communes	108 €	0.65 €	5 000 €
EPCI	1 080 €	0.65 €	5 000 €

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Syndicats	5 400 €	3 240 €	432 €

	Importants	Moyens	Petits
Clients	5 400 €	3 240 €	1 620 €

II. Pondération applicable uniquement aux EPCI

(Uniquement sur la cotisation par habitant)

Population < à 10 000 habitants :
Population > à 10 000 habitants : < à 50 000 habitants
Population > à 50 000 habitants

Coefficient de pondération	Tarif
0.50	0.32 €/hab.
0.20	0.13 €/hab.
0.10	0.06 €/hab.

III. Contribution de solidarité

(Collectivités ne bénéficiant pas du service informatique)

Agglomérations et Département du Doubs : 0.11 €/habitant (base population totale)

Enfin, les prestations supplémentaires fournies par l'ADAT seront facturées, dans les conditions fixées par le Conseil d'administration.